

## Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Étaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • MARGAUX : Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • SOUSSANS : Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

**Absents excusés :** Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 38

**Secrétaire de séance :** Gil PILONORD

---

### 2014-0506-55 Budget annexe Terre de Pont - Compte de gestion 2013 – Approbation

---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2013,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, en précisant qu'il n'y a pas eu de journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2013, dressé par le Receveur de la trésorerie de Pauillac, comptable de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve** le Compte de Gestion du Budget annexe « ZA Terre de Pont » de l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme  
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président

